Québec

Gouvernement du Québec
La ministre du Tourisme
La ministre responsable de la région de Lanaudière

Québec, le 14 avril 2021

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1er étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 18 mars dernier, la députée de Verdun inscrivait au feuilleton deux questions écrites à mon attention à propos de la proportion de l'enveloppe de 446 M$ du Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) – volet Tourisme consacrée aux établissements et attraits touristiques et à la mise en place de circuits en voiture électrique comme prévu au Plan d'action en tourisme durable et responsable.

En ce qui concerne la proportion de l'aide d'urgence du PACTE – volet Tourisme consacrée en aide directe aux établissements et attraits touristiques, les sommes qui seront converties en contributions non remboursables pourraient totaliser à ce jour un montant de 73,6 M$. Plus précisément, cette somme se déclinerait comme suit :

- 56,2 M$ pour les pardons associés aux remboursements;
- 17,4 M$ pour les pardons associés aux coûts en énergie.

En ce qui concerne les régions visées par la mise en place des circuits électriques et les échéanciers pour leur mise en place, il est à prévoir que les premières régions visées par la création de ces circuits seront déterminées en collaboration avec les partenaires concernés et ciblées en fonction de la capacité des infrastructures actuelles à pouvoir accueillir le plus rapidement possible, dans une première phase de déploiement, ces circuits.

… 2

Québec
Bureau 400
900, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 2B5
Téléphone : 418 528-8063
Télécopieur : 418 528-8066
ministre@tourisme.gouv.qc.ca

Montréal
Bureau 400
1255, rue Peel
Montréal (Québec) H3B 4V4
Téléphone : 514 864-3419
Télécopieur : 514 864-6988

À ce propos, le Plan d'action en tourisme durable et responsable prévoit des investissements de 7,5 M$ pour le déploiement des différentes mesures de l'axe 2.

Une partie de ce budget servira à déployer la mesure 2.2.1 visant à accompagner les partenaires dans l'établissement de circuits touristiques en transport électrique (vélo, auto, autobus) et l'installation de bornes de recharge le long de ces circuits, de façon complémentaire aux programmes gouvernementaux existants.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre du Tourisme,

CAROLINE PROULX